



N° 005 /2025/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

relatif au retrait des spécimens de bulletins de vote

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des partis politiques, regroupements de partis politiques et des candidats indépendants que les spécimens de bulletins de vote pour la campagne électorale en vue de l'élection des sénateurs du 15 février 2025 sont disponibles.

Les partis politiques, regroupements de partis politiques et les candidats indépendants sont invités à passer les retirer auprès de la Commission Electorale Locale Indépendante (CELI) relevant de la circonscription électorale dans laquelle ils sont candidats, à compter de mercredi 29 janvier 2025 à 15 heures.

Le président de la CENI souhaite une campagne électorale paisible à toutes et à tous.

Fait à Lomé, le 12⁸ JAN 2025

Le président



Dago YABRE
Dago YABRE